

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/06

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 20

Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

AU/AT

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Acceptation et encaissement d'un chèque de solde de 295 € - Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'article L.1611-4 du CGCT relatif à l'acceptation et au recouvrement des dons, subventions et versements ;

Vu le règlement de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH) ;

Vu la proposition d'une sortie au Parc Astérix organisée pour les jeunes de La K'fêt ;

Vu le premier versement d'un acompte de 295 € octroyé dans le cadre du FPH pour contribuer au financement de ladite sortie ;

Considérant

que l'association du Fonds de Participation des Habitants a validé le soutien financier au projet à hauteur de 590€ ;

que l'action a été réalisée le 22 décembre 2025 et que le bilan et les factures ont été transmis au FPH

qu'il convient d'autoriser la commune à encaisser le versement du solde dans ses recettes de fonctionnement ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le versement du solde de 295 € au bénéfice de la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras, dans le cadre du financement de la sortie au Parc Astérix pour les jeunes de La K'fet.
- d'autoriser l'encaissement du chèque correspondant dans la section de fonctionnement du budget communal – article 7478 « Autres participations ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

